

BUREAUX : RUE NAIN, 4.

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne
RÉCLAMES: 25 centimes
— On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 4; A Lille, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laflitte-Bullier, & Co place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, s. — Lille à Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 16 NOVEMBRE 1872

BOURSE DE PARIS

DU 15 NOVEMBRE	
3 0/0	52 50
4 1/2	75 ..
Emprunt 1871	83 80
Emprunt 1872	85 37 1/2
DU 16 NOVEMBRE	
3 0/0	52 80
4 1/2	75 ..
Emprunt 1871	83 85
Emprunt 1872	85 65

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Enfin, j'aime mieux les choses ainsi; on ne pourra rien reprocher à la droite, on l'a provoquée; en se défendant, elle ne défend pas seulement l'existence de la chambre, elle défend la société même, indignement trahie.

Dans l'Assemblée, la crise constitutionnelle s'accroît au lieu de se calmer et la vie parlementaire se manifeste en ce moment beaucoup moins dans les séances publiques que dans les couloirs et les conciliabules des différents groupes.

Un incident est venu jeter de l'huile sur le feu. Le texte officiel du message contient une phrase qui dit que la République est le gouvernement digne du pays. Ce texte avait été communiqué, par anticipation, à un certain nombre de personnes qui, pendant que M. Thiers lisait son discours, le suivaient sur leur copie.

On a remarqué qu'en arrivant au passage en question, le président de la République omettait de le lire. Le dit pas-

sage n'en a pas moins été imprimé tout au long dans le Journal officiel. La droite s'est sentie blessée de cette omission, et, hier à la réunion de la droite, il était question d'en faire l'objet d'un incident à la tribune. Quelles que soient les conséquences de ce fait, il a, dans tous les cas, augmenté l'irritation et les élections des bureaux s'en font ressentir. Sur les 15 bureaux dont se compose l'Assemblée, elle a élu 10 présidents et 10 secrétaires qui appartiennent à la droite.

En même temps, le centre droit, dans la dernière réunion qu'il a tenue, a manifesté, par l'organe de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, des tendances à se fusionner avec la droite. M. d'Audiffret, qui est venu apporter ses dispositions personnelles à la réunion de la droite qui avait lieu en même temps aux Réservoirs, a été très-chaudeusement accueilli. Sans aller jusqu'à admettre encore une fusion absolue des deux groupes, on peut pressentir déjà une action commune.

Vous devinez que de pareilles préoccupations ne peuvent apaiser les délibérations publiques de l'Assemblée.

La discussion du projet de loi sur le jury qui venait hier à l'ordre du jour, s'en est, en effet, ressentie.

M. Charles Boysset, de la gauche, qui a pris le premier la parole, ayant voulu se prévaloir des déclarations de M. Thiers en faveur de l'existence légale de la République, d'énergiques protestations se sont élevées de tous les bancs de la droite.

P. S. — M. Thiers et les ministres doivent assister, dimanche, au service qui aura lieu dans la chapelle du château de Versailles pour les prières publiques.

Mgr l'archevêque de Paris présidera à la même cérémonie dans la cathédrale de Paris; les autorités sont convoquées. Le conseil municipal a fait retenir 65 places.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 15 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le jury.

M. Albert Desgardins, rapporteur, insiste sur ce point que pour avoir une bonne justice, il faut de bons juges; c'est ce, dit-il, à quoi tend le projet. Ce n'est pas la répression quand même que l'on veut, mais on cherche aussi à éviter l'impunité assurée (Applaudissements à droite) or, la loi de 1848 offre-t-elle les garanties nécessaires?

L'orateur ne le pense pas. Elle consacre une erreur, puisqu'elle inscrit un droit qui est ensuite méconnu dans l'application; en second lieu, elle attribue une part trop grande

au principe électif; la loi nouvelle, au contraire, donne satisfaction à tous les intérêts légitimes.

L'honorable membre appuie ensuite l'innovation de l'introduction de l'élément judiciaire dans la confection des listes, car, grâce à cet élément, on obtiendra de bonnes listes. (Acclamations à gauche. — Applaudissements à droite.)

On alléguait que la magistrature n'est pas indépendante vis-à-vis du pouvoir, ce reproche pourrait tout au plus s'adresser aux magistrats nommés le 4 septembre. (Applaudissements à droite. Rires à gauche.) L'orateur termine en disant qu'on ne s'est inspiré que d'une pensée: « Fournir à la société le moyen de se défendre elle-même. (Applaudissements à droite.)

M. Bertauld commence par citer l'opinion de Berryer sur le jury. L'éminent avocat s'est toujours montré le défenseur de cette institution. Puis l'honorable député se déclare l'adversaire du projet en discussion: auquel il reproche deux choses: 1° de faire du jury une dépendance de la magistrature; 2° d'établir une commission permanente qui se compose de très-peu de commissaires, de sorte que le justiciable n'est pas jugé par des juges, mais par des commissaires.

Or, ajoute-t-il, cette double innovation est contraire à la dignité de la magistrature et tend à une confusion de pouvoirs.

Pour ce qui est de la confection des listes, dit M. Bertauld, les jurisconsultes se sont toujours prononcés contre le système que préconise le projet, aussi l'orateur ne croit pas que le gouvernement persiste dans ce mode de confection, cependant il ne veut pas créer de difficultés dans les circonstances présentes, car s'il est certain que nous ayons un président de la République, tout le monde n'est pas assuré que nous ayons la République. (Hilarité à gauche.)

M. Bertauld poursuit en disant que selon la parole de M. Thiers, de même que la République ne doit pas être le gouvernement d'un parti, de même le jury serait un contre-sens, s'il était le jury d'un parti.

Une voix à gauche. — Assez.

M. de Gavardie. Vous mettez en suspicion la magistrature.

M. Bertauld répond que si tous les magistrats étaient aussi impartiaux que son interrupteur, il n'aurait pas de méfiance. (Rires à gauche.)

M. Bertauld conclut en adjurant ses collègues de repousser le projet. (Applaudissements à gauche. — L'orateur est félicité en descendant de la tribune par ses collègues de ce côté de la Chambre.)

M. Dufaure proteste contre les accusations qui viennent d'être formulées. Jamais, a-t-il dit, la loi n'a été plus nécessaire, c'est une loi qui intéresse l'ordre social menacé par les décisions que l'on connaît. (Applaudissements à droite, protestations à gauche.) La loi actuelle est une loi de justice, rien de plus.

Une voix à gauche. Le gouvernement manque à ses devoirs car il frappe sur ses amis.

M. Dufaure. — C'est une loi de justice;

grâce au système qu'elle inaugure, les jurés seront capables, indépendants et jouiront d'une existence respectable.

L'orateur conclut en priant l'Assemblée de voter le projet.

La discussion générale est close et par 475 voix contre 142, l'Assemblée décide qu'elle passera à la discussion des articles.

L'Assemblée renvoie à mardi prochain l'examen de la proposition Kerdrel dans les bureaux.

La séance est levée à 5 heures 30.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Les prières publiques, demandées par l'Assemblée nationale, auront lieu demain dimanche, à quatre heures, en l'église Saint-Martin, à l'issue des vêpres qui seront chantées à 3 heures.

Les autorités civiles et judiciaires y assisteront.

L'administration municipale nous envoie une communication ainsi conçue: « Conformément à la décision prise par l'Assemblée nationale dans sa séance du 1^{er} août dernier, que des prières publiques fussent dites dans toute la France, à l'occasion de la reprise de ses travaux, le maire de Roubaix, après s'être concerté avec M. l'abbé Berthaud, doyen,

vient de convoquer tous les corps constitués et fonctionnaires de cette ville, à l'effet d'assister à cette cérémonie religieuse qui aura lieu le dimanche 17 de ce mois, à quatre heures précises dans l'église St-Martin. »

Volontaires d'un an

Beaucoup de nos lecteurs s'inquiètent de l'application de la nouvelle loi militaire sur les volontaires d'un an.

On nous demande à quelle époque aura lieu l'examen prescrit par la loi pour les jeunes gens de la classe de 1872.

On nous demande encore si ces mêmes jeunes gens seront obligés de passer leur examen pour le volontariat, au prochain concours qui, certainement ne peut tarder maintenant, et laisse par conséquent bien peu de temps à l'étude des questions du programme.

On voudrait savoir enfin s'il y aura plusieurs examens chaque année.

Telles sont les questions qui préoccupent aujourd'hui, et à juste titre, les familles et leurs membres qui tombent sous le coup des prescriptions de la loi militaire.

Nous devons avouer qu'il est assez difficile d'y répondre pour le moment. Nous avons, toutefois, à ce sujet, quelques indications assez précises, dont nous voulons faire profiter ceux qui nous consultent.

Les examens ne pourront guère commencer avant une quinzaine de jours, ou plutôt les autorités locales attendent, pour cette époque, la date précise du moment où elles devront se mettre en mesure d'y procéder.